



MAIRIE de HAUTEFAGE LA TOUR

Pièces à fournir

Carte Nationalité d'Identité :

formulaire de demande ou une pré-demande effectuée en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur www.ants.gouv.fr et imprimés (**gain de temps assuré**)

Ancienne Carte Nationale d'identité

1 justificatif de domicile de moins d'1 an (facture EDF, Eau, Téléphone, Taxe d'habitation, Impôt sur les revenus, Assurance habitation) ou certificat d'hébergement en précisant depuis de 3 mois + original CNI de l'hébergeur

1 photo sans lunette de moins de 6 mois

Le cas d'échéant :

1 acte de naissance de moins de 3 mois ou Certificat de Nationalité Française en cas de perte ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans

Déclaration de perte et timbres fiscaux de 25 €, en cas de perte

Le jugement de divorce ou attestation des deux parents pour garde alternée avec les originaux des cartes d'identités des parents

Original CNI du signataire de l'autorité parentale pour demande enfant mineur



Passeport :

formulaire de demande ou une pré-demande effectuée en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur www.ants.gouv.fr et imprimés (gain de temps assuré)

Ancien Passeport

Carte Nationale d'Identité (si pas de passeport)

1 justificatif de domicile de moins d'1 an (facture EDF, Eau, Téléphone, Taxe d'habitation, Impôt sur les revenus, Assurance habitation) ou certificat d'hébergement en précisant depuis de 3 mois + original CNI de l'hébergeur

86€ timbres fiscaux

42€ timbres fiscaux (pour enfant mineur de 15 ans et plus)

17€ timbres fiscaux (pour enfant mineur de moins de 15 ans)

1 photo sans lunette de moins de 6 mois

Le cas d'échéant :

Déclaration de perte

1 acte de naissance (de moins de 3 mois) ou Certificat de Nationalité Française en cas de perte ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans

Original et photocopie CNI du signataire de l'autorité parentale pour demande enfant mineur

Le jugement de divorce ou attestation des deux parents pour garde alternée avec les originaux des cartes d'identités des parents





MAIRIE de HAUTEFAGE LA TOUR

Pièces à fournir

Carte Nationalité d'Identité :

formulaire de demande ou une pré-demande effectuée en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur www.ants.gouv.fr et imprimés (**gain de temps assuré**)

Ancienne Carte Nationale d'identité

1 justificatif de domicile de moins d'1 an (facture EDF, Eau, Téléphone, Taxe d'habitation, Impôt sur les revenus, Assurance habitation) ou certificat d'hébergement en précisant depuis de 3 mois + original CNI de l'hébergeur

1 photo sans lunette de moins de 6 mois



Le cas d'échéant :

1 acte de naissance de moins de 3 mois ou Certificat de Nationalité Française en cas de perte ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans

Déclaration de perte et timbres fiscaux de 25 €, en cas de perte

Le jugement de divorce ou attestation des deux parents pour garde alternée avec les originaux des cartes d'identités des parents

Original CNI du signataire de l'autorité parentale pour demande enfant mineur

Passeport :

formulaire de demande ou une pré-demande effectuée en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur www.ants.gouv.fr et imprimés (gain de temps assuré)

Ancien Passeport

Carte Nationale d'Identité (si pas de passeport)

1 justificatif de domicile de moins d'1 an (facture EDF, Eau, Téléphone, Taxe d'habitation, Impôt sur les revenus, Assurance habitation) ou certificat d'hébergement en précisant depuis de 3 mois + original CNI de l'hébergeur

86€ timbres fiscaux

42€ timbres fiscaux (pour enfant mineur de 15 ans et plus)

17€ timbres fiscaux (pour enfant mineur de moins de 15 ans)

1 photo sans lunette de moins de 6 mois



Le cas d'échéant :

Déclaration de perte

1 acte de naissance (de moins de 3 mois) ou Certificat de Nationalité Française en cas de perte ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans

Original et photocopie CNI du signataire de l'autorité parentale pour demande enfant mineur

Le jugement de divorce ou attestation des deux parents pour garde alternée avec les originaux des cartes d'identités des parents